

---

Décrets envoyés aux autorités constituées par l'Agence des lois le 2 messidor an II, en annexe de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Décrets envoyés aux autorités constituées par l'Agence des lois le 2 messidor an II, en annexe de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 57;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_30020\\_t1\\_0057\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_30020_t1_0057_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

De tout quoi nous avons dressé le present proces verbal, pour servir et valloir ainsi que de raison et que nous avons signé apres Lecture faite les an et Jour cy desus Signé N. Cuny (Maire), N. Charton (agant nat.), J. Valantin (Off. Mun.), J.F. Guillemette, J.J. Staub, Antoine (Off. honoraire).

Il ne s'est plus trouvé que 6 resaux un boissau du grain raporté au proces verbal cidessus

ce 8<sup>me</sup> Prairial an 2<sup>me</sup> Signé N. Cuny (Maire), N. Rolland (Off. mun.), N. Charton (agant nat.), J.N. Mougeot (Off. mun.), hanry Valantin,

Pour Extrait conforme au Régître donné en notre Gref. Par moi Greffier soussigné ce 17<sup>o</sup> Prairial II.

J. MOREL (Gref. mun.).

## PIÈCE ANNEXE

*Décrets envoyés aux Autorités constituées par l'Agence des Lois. 2 mess. II (1).*

DATES ET NUMEROS des DÉCRETS	TITRE DES DÉCRETS	AUTORITÉS auxquelles L'ENVOI A ÉTÉ FAIT	OBSERVATIONS
	Il n'y a point eu d'autres Lois à adresser aux autorités constituées le 30 Prairial et 1 <sup>er</sup> Messidor que celles portées dans le Bulletin des lois.		
Frimaire, 9 1938	Qui dispense les soldats invalides dont la pension n'excède pas 108 liv. de représenter un certificat de civisme pour la toucher.	Aux autorités constituées Civiles & Militaires de la Marine.	
Pluviose, 2 2384	Relatif à l'entretien des phares et feux établis pour la sûreté de la navigation.	Aux tribunaux de commerce	
Prairial. 13 2386	Sur la formation de l'Ecole de Mars dans la plaine des Sablons près Paris.	Aux tribunaux de commerce et tribunaux criminels	
Idem, 15 2383	Portant que l'armée des Pyrénées O <sup>les</sup> ne cesse de bien mériter de la Patrie	Aux tribunaux de commerce	
Idem, 18 2387	Relatif aux dépositions des Militaires cités comme Témoins devant les Tribunaux.	Aux Tribunaux criminels.	

(1) C 308, pl. 1187, p. 1. Signé CHAUBE, GRANDVILLE.